

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d - Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	21/01/15	13/12/18	17/12/19

Le Maire,
Alain VILLENEUVE

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). La Villedieu est desservie par le réseau d'adduction de Saint-Mandé-Paillé-Gibourne.

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes / 100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,08 mg/LCl ₂		
Chlore total *	0,09 mg/LCl ₂		
Conductivité à 25°C	631 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO ₃)	7 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air *	12,6 °C		
Température de l'eau *	17,4 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,34 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,5 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

Selon l'Agence Régionale de la Santé l'eau d'alimentation « *conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.* »

ORDURES MÉNAGÈRES

En application de la loi du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » est du ressort de la commune.

Toutefois, l'activité a été concédée au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères « Cyclad » qui gère le traitement des déchets de 180 communes et de plus de 135 000 habitants.

La collecte des déchets résiduels se fait une fois par semaine. Ces déchets sont acheminés soit à l'usine d'incinération des déchets ménagers de Paillé ou à celle de Surgères.

ASSAINISSEMENT

Un schéma d'assainissement a été approuvé, après enquête publique, par le conseil municipal, en 2011.

La commune de La Villedieu ne dispose pas d'assainissement collectif. L'assainissement est donc individuel.

La carte d'aptitude des sols fait apparaître que les hameaux de la commune ainsi que le bourg présentent des sols globalement favorables à l'assainissement individuel, à l'exception du Nord du bourg.

En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par le syndicat des eaux de Charente-Maritime. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).

Ce schéma, opposable au tiers, ainsi que de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, seront pris en compte au cours des études relatives à l'élaboration du PLU afin d'assurer la cohérence entre l'urbanisation et les possibilités d'assainissement.

